

## **Conseil de Développement du Pays Plaine de Saône - Vingeanne**

### **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 4 JUILLET 2007**

Le 4 juillet 2007, le Conseil de Développement du Pays Plaine de Saône-Vingeanne s'est réuni à 19h00 à la Communauté de Communes du Canton de Pontailler-sur-Saône, sous la Présidence de Monsieur Jacques THOMAS.

#### Etaient Présents :

Mesdames Bailly, Coquet. Messieurs Abbey, Bethenod, Brancourt, Charlot, Goudier, Jouvenel, Krempp, Malou, Mazaudier, Pascal, Petit, Poirson, Sanz Antoine, Thomas.

#### Etaient Excusés :

Messieurs Bardot, Clémandot, Raillard, Vadot.

### **1) Evaluation du contrat de Pays 2005-2006**

Le rapport d'évaluation a été présenté, ce rapport est composé de deux parties : quantitative et qualitative. (voir la présentation en pièce jointe). Ce document a été présenté lors d'un précédent conseil d'orientation de Pays.

Les membres du conseil de développement valident ce rapport d'évaluation.

### **2) Contrat de Pays 2007-2013**

Suite au travail de réflexion des groupes thématiques de décembre 2006 à mars 2007, des orientations ont été déclinées. Un appel à projet de tout porteur de projet a été lancé afin de définir les actions à mettre en place dans le cadre de ces orientations.

#### Remarques :

##### Orientation 11 : renforcer le tissu médical

- un CLIC et une maison médicale vont se mettre en place sur Auxonne
- le milieu médical est un secteur déjà accompagné et les réglementations se décident au niveau national

##### Orientation 9 : sensibiliser et sauvegarder le patrimoine

- les cheminées sur la ville d'Auxonne nécessitent une attention particulière, la rénovation de ces dernières engendre des coûts très élevés pour les propriétaires
- le projet de la chambre d'agriculture « encourager et soutenir les pratiques agricoles durables » est important car il sensibilise les agriculteurs sur les pratiques agricoles durables.

##### Orientation 14 : encourager les pratiques culturelles

- la salle de diffusion culturelle sera ouverte en 2008, la ville va réaliser une programmation et souhaite être soutenu en ce sens

##### Orientation 15 : encourager les pratiques sportives

- certains investissements sont nécessaires sur Auxonne mais les équipements sont déficitaires en terme d'encadrement ; certes les bénévoles sont actifs et présents mais ce statut génère des responsabilités qui sont importantes pour les membres associatifs.

Orientation 5 : mettre en place une stratégie sur les filières

- des actions sont inscrites et organisées dans le cadre du COPIEVAL 2 et par l'association mais il faut insister sur l'importance de projets comme la restructuration parcellaire, la recomposition parcellaire et l'équipement en irrigation

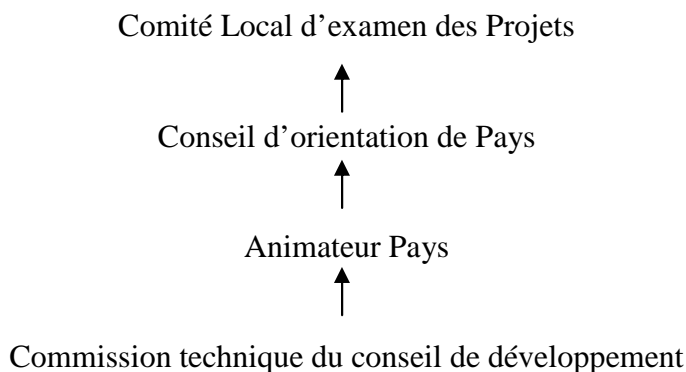
Les membres du conseil de développement ont adopté et validé l'ensemble de ces orientations et actions.

Les membres du conseil d'orientations vont prendre connaissance de toutes les actions déposées par les porteurs de projets mi-juillet, une négociation avec les partenaires financiers sera organisée à l'automne pour une signature du contrat fin 2007.

### 3) Organisation du Pays

Trois propositions d'organisation des instances sont présentées pour avis : voir en annexe. Les membres du conseil de développement, à l'unanimité, décident de retenir la proposition n°3 :

Instruction des dossiers



Les commissions du conseil de développement (économie ; tourisme ; cadre de vie ; vie culturelle, sportives et associatives) vont donner un avis sur chaque dossier présenté et être force de proposition d'actions.

Pour copie certifiée conforme,  
A Pontailler-sur-Saône, le 6 juillet 2007

Le Président, Jacques THOMAS